Refus collectif de participer à la réforme de la formation des maîtres

Dans le cadre de la « réforme de la formation des maîtres » (mastérisation), le Ministère de l'Education Nationale, a changé les conditions de « stage » pour les lauréats de concours dès la prochaine rentrée. Ils seront affectés dans l'académie de Créteil sur 18h (CAPES) ou sur 15h (Agrégation) contre 6 à 8 heures aujourd'hui! Ils seront donc mis directement sur le terrain *à temps plein* en sortant de l'Université, sans formation et sans aucun moment prévu pour une activité réflexive sur le métier. Dans ces conditions, ils auront une surcharge de travail qui peut vite s'avérer insurmontable et n'auront pas le temps de travailler convenablement avec leurs tuteurs. Ce dispositif, qui doit remplacer l'actuelle année de formation rémunérée (stages divers alternant formation et pratique sur le terrain en présence de tuteurs) va entraîner une forte dégradation des conditions d'entrée dans le métier et de la qualité de l'enseignement car ce métier ne s'improvise pas.

Après plusieurs mois d'exercice, les professeurs stagiaires auront seulement quelques semaines de formation en cours d'année scolaire pendant lesquelles ils seront déchargés de cours dans leur établissement et remplacés. Leurs élèves verront se succéder 2 ou 3 professeurs pendant l'année, dans le « meilleur » des cas, c'est-à-dire si le rectorat trouve des remplaçants en cours d'année, malgré la pénurie de plus en plus criante. Il est à craindre surtout que le rectorat n'utilise lors de cette période des étudiants n'ayant pas encore passé le concours!

En effet, la circulaire du 27 août 2009 prévoit la mise en place de stages «en responsabilité » pour les étudiants candidats aux concours : l'étudiant sera placé seul devant des classes (sans la présence d'un tuteur dans la salle), en position de remplaçant non qualifié et rémunéré comme vacataire, pour une durée pouvant aller jusqu'à 108 heures, soit 6 semaines de remplacement à temps complet.

Nous nous opposons au recours à des étudiants comme moyens de remplacement non qualifiés et précaires : les remplacements doivent être effectués par des personnels formés et titulaires en nombre suffisant (TZR). Nous dénonçons de la même manière l'affectation des lauréats de concours sur des postes à temps plein, alors qu'ils n'auront bénéficié d'aucune formation. Dès l'an prochain, plus de 16 500 jeunes professeurs exerceront à plein temps et en pleine responsabilité, sans avoir reçu de formation professionnelle.

Nos élèves ont besoin de professeurs qualifiés et formés, nous ne voulons pas qu'ils pâtissent de cette réforme dont les objectifs prioritaires sont, une fois de plus, purement comptables. Combien d'élèves seront concernés ? En primaire, 168 000 élèves seront pris en charge par un enseignant à la formation professionnelle inexistante. Dans les collèges et les lycées (publics et privés), ce sont au total UN MILLION ET DEMI D'ELEVES, soit plus d'un élève du secondaire sur quatre, qui auront face à eux un enseignant débutant non formé.

En conséquence, nous ne participerons pas à la mise en place des « stages en responsabilité » pour les étudiants, ni à l'accueil des lauréats de concours qui seraient affectés à temps plein dans notre établissement sans formation digne de ce nom : en liaison avec nos collègues du primaire confrontés à la même situation, et avec nos collègues du supérieur qui entendent agir contre ces régressions, nous refuserons toute fonction de tuteur ou professeur référent dans ces conditions, et demandons au Ministère de renoncer à cette réforme, véritable régression en matière de formation professionnelle des enseignants. La formation des maîtres doit certes être repensée, mais dans le sens d'une amélioration, et cela dans l'intérêt des élèves comme des personnels.

Etablissement : Lycée Flora Tristan – Noisy-le-Grand

NOM-Prénom	Discipline	Signature

Refus collectif de participer à la réforme de la formation des maîtres

Etablissement : Lycée Flora Tristan – Noisy-le-Grand

NOM-Prénom	Discipline	Signature

Refus collectif de participer à la réforme de la formation des maîtres

Etablissement : Lycée Flora Tristan – Noisy-le-Grand

NOM-Prénom	Discipline	Signature